

À renvoyer dument complété avant le 26 avril 2024 à l'adresse :
trophee_durable@infopro-digital.com

PRÉSENTATION

Les TROPHÉES DE L'INDUSTRIE DURABLE 2024 récompensent un projet innovant ou une entreprise ayant mené une opération ou réalisation remarquable permettant de concilier rentabilité et « sustainability » dans les secteurs de l'industrie (énergie, agroalimentaire, cosmétique, pharmaceutique, automobile, aéronautique, textile, plasturgie, etc.).

Ce concours organisé par la société Groupe Industrie Services Info (ci-après l'Organisateur) est ouvert à toutes les entreprises (personnes morales) concernées par les enjeux de l'industrie durable : de pouvoir être rentable car durable. Il s'agit d'un moyen de valoriser vos équipes et les projets ou réalisations qu'elles ont mis en place.

La participation à ces trophées comprend 3 grandes étapes :

- Le dépôt de(s) dossier(s) du candidat
- La sélection par les jurys des 3 nommés dans chaque catégorie
- Une présentation vidéo de l'innovation nommée lors de la cérémonie exception faite des nommés au Prix Start up qui devront en plus effectuer une présentation orale de leur innovation devant le jury et le public à majorité composé d'industriels.

L'inscription au concours est gratuite, sauf pour les nommés au Prix Start-up qui devront, une fois sélectionnés, s'acquitter d'un droit de participation indiqué à l'article 4 du règlement du concours.

1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

INFORMATIONS SOCIÉTÉ*

Dénomination sociale :

RCS et ville d'enregistrement :

Secteur d'activité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Site web :

Directeur Général :

Tél. :

E-mail :

PERSONNE EN CHARGE DE LA CANDIDATURE*

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

*Les informations à caractère personnel des candidats recueillies ci-dessus dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur candidature. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que l'Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser pour son compte ou celui de ses clients afin d'envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : cnl.evenements@infopro-digital.com

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

Vous acceptez que vos données à caractère personnel soient transmises à nos partenaires afin de vous envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues et/ou utiles à votre activité professionnelle

OUI

NON

2. AUTORISATION

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

Représentant la société :

- a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, vidéos, droits d'auteur... y compris, le cas échéant, des prestataires éventuellement intervenus dans le projet présenté) attachés aux projets/réalisations présentés ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature, compris les vidéos de présentation de leur innovation présentée lors de la soirée.
- b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la Remise des Prix, dans son magazine *L'Usine Nouvelle* et sur ses sites internet www.usinenouvelle.com et www.industrie-techno.com ainsi que dans tout autre média (réseaux sociaux, et newsletters) quel qu'en soit le support susceptible de traiter des Trophées de l'Industrie Durable 2024 et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,

en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

En déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

3. CATÉGORIE(S) DANS LAQUELLE/LESQUELLES LA CANDIDATURE EST PRÉSENTÉE (deux choix possibles au maximum)

Un candidat ne peut présenter que deux dossiers de candidature maximum et ne peut présenter qu'un seul projet/une seule réalisation par dossier.

Chaque dossier présenté peut porter sur deux catégories différentes au maximum, c'est-à-dire qu'un même projet ou réalisation pourra être présenté dans deux catégories différentes au maximum.

La date de démarrage des projets ou réalisations présentés devra être postérieure au **1^{er} janvier 2022**, le candidat devra en justifier. Les projets non finalisés à la date de dépôt du dossier de candidature sont acceptés dès lors que leur date de démarrage est prouvée par le candidat.

Prix Economie Circulaire

Pour un projet d'économie circulaire, de préservation des ressources naturelles, de substituant des matières fossiles et minérales, d'incorporation de matières recyclées, de valorisation des déchets

□ Prix Énergie Climat / Décarbonation

Pour un projet ou une démarche d'entreprise globale, de baisse de gaz à effet de serre et de consommation d'énergies fossiles, grâce à l'électrification d'un procédé, la capture/recyclage du CO2, la compensation, la récupération/valorisation d'énergie, l'efficacité énergétique...

□ Prix Nouveaux Matériaux

Pour un projet ou la mise au point d'un matériau durable/de substitution/recyclé, au bilan carbone faible par rapport à un matériau classique d'usage comparable qui présente des avantages de bilan carbone de scope 1, 2 ou 3 bas en comparaison de l'existant pour un même usage

□ Prix Écoconception

Pour un produit sobre en ressources fossiles en production comme à l'usage, utilisant des matières biosourcées ou recyclées, les circuits courts, la réparabilité...

□ Prix Engagement social

Pour une Initiative sociétale et solidaire, de préservation de l'environnement et de la biodiversité, de progrès social, de gouvernance participative, de stratégie climat inclusive...

□ Grand Prix Industrie Durable

Pour un site industriel ayant une démarche durable holistique en matière de consommation d'énergie et de matière, d'émissions carbone, de recyclage, de biodiversité, d'approvisionnement, d'insertion dans son écosystème...

□ Prix Start-Up

Pour un projet ou un produit conduit par une start-up* ayant développé une innovation destinée à l'industrie en matière de consommation d'énergie et de matière, d'émissions carbone, de recyclage, de biodiversité, d'approvisionnement, d'insertion dans son écosystème...

*une start-up est une jeune entreprise novatrice dans le secteur de l'industrie durable ayant moins de 10 ans d'existence et qui ont de fortes capacités de croissance

Il est rappelé que l'inscription à cette catégorie est gratuite mais que les nommés devront s'acquitter d'un montant de 950 € HT afin de présenter leur innovation au Jury et au public.

4. DESCRIPTION DU PROJET / DE LA RÉALISATION

• **NOM DU PROJET / DE LA RÉALISATION :**

• **NOM DE LA SOCIÉTÉ :**

• **ADRESSE :**

• **BRÈVE DESCRIPTION DU PROJET / DE LA RÉALISATION – PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES :**

• **CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET / DE LA RÉALISATION :**

• **RÉSULTATS DÉJÀ CONSTATÉS ET/OU ATTENDUS** (Gains, ROI, avantage concurrentiel, bénéfice pour le collectif, impact environnemental positif...) :

• **SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES UTILISÉES OU NOUVEAUX USAGES ?**

• **POURQUOI PENSEZ-VOUS QUE VOTRE PROJET MÉRITE D'ÊTRE RETENU ?**

.....

+ FOURNIR EN ANNEXE (facultatif)

Pour compléter votre candidature, il est conseillé de joindre tout document complémentaire permettant au jury de mieux apprécier votre projet ou réalisation : bilan final de projet, brevet, article de presse, vidéo de présentation, preuve de concept, rapport d'évaluation, ou tout document complémentaire que le candidat souhaite porter à la connaissance du jury.

Les pièces complémentaires devront être adressées par mail à l'occasion de l'envoi du dossier de candidature à l'adresse suivante : trophee_durable@infopro-digital.com

• LISTE DES ANNEXES FOURNIES (facultatif)

REGLEMENT

TROPHÉES DE L'INDUSTRIE DURABLE 2024

ARTICLE 1 – ORGANISATEURS

Les TROPHÉES DE L'INDUSTRIE DURABLE 2024 sont organisés du 29 janvier 2024 au 5 Juin 2024 par GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO (GISI), SAS au capital de 38.628.352,10 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 442 233 417, dont le siège social est situé 10 place du Général de Gaulle – Antony Parc 2 – 92160 Antony (ci-après « l'Organisateur »).

L'inscription au concours est gratuite.

L'Organisateur, société du groupe INFOPRO DIGITAL, est notamment l'éditeur de l'hebdomadaire *L'Usine Nouvelle* et des sites internet www.usinenouvelle.com et www.industrie-techno.com.

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Les TROPHÉES DE L'INDUSTRIE DURABLE 2024 récompensent un projet innovant ou une entreprise ayant mené une opération remarquable permettant de concilier durabilité et rentabilité dans les secteurs de l'industrie (énergie, agroalimentaire, cosmétique, pharmaceutique, automobile, aéronautique, textile, plasturgie, etc.).

Ce concours organisé par GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO est ouvert à toutes les entreprises (personnes morales) concernées par les enjeux de l'industrie durable : pouvoir être rentable car durable.

ARTICLE 3 – CATÉGORIES DE PRIX

Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera 7 prix spécifiques.

3.1 Liste des prix

- **Prix Économie Circulaire**

Pour un projet d'économie circulaire, de préservation des ressources naturelles, de substituant des matières fossiles et minérales, d'incorporation de matières recyclées, de valorisation des déchets

- **Prix Décarbonation**

Pour un projet ou une démarche d'entreprise globale, de baisse de gaz à effet de serre et de consommation d'énergies fossiles, grâce à l'électrification d'un procédé, la capture/recyclage du CO₂, la compensation, la récupération/valorisation d'énergie, l'efficacité énergétique...

- **Prix Nouveaux Matériaux**

Pour un projet ou la mise au point d'un matériau durable / de substitution/recyclé, au bilan carbone faible par rapport à un matériau classique d'usage comparable qui présente des avantages de bilan carbone de scope 1, 2 ou 3 bas en comparaison de l'existant pour un même usage

- **Prix Écoconception**

Pour un produit sobre en ressources fossiles en production comme à l'usage, utilisant des matières biosourcées ou recyclées, les circuits courts, la réparabilité...

- **Prix Engagement social**

Pour une Initiative sociétale et solidaire, de préservation de l'environnement et de la biodiversité, de progrès social, de gouvernance participative, de stratégie climat inclusive...

- **Grand Prix Industrie Durable**

Pour un site industriel ayant une démarche durable holistique en matière de consommation d'énergie et de matière, d'émissions carbone, de recyclage, de biodiversité, d'approvisionnement, d'insertion dans son écosystème...

- **Prix Start-Up**

Pour un projet ou un produit conduit par une start-up* ayant développé une innovation destinée à l'industrie en matière de consommation d'énergie et de matière, d'émissions carbone, de recyclage, de biodiversité, d'approvisionnement, d'insertion dans son écosystème...

*une start-up est une jeune entreprise novatrice dans le secteur de l'industrie durable ayant moins de 10 ans d'existence et qui ont de fortes capacités de croissance

Il est rappelé que l'inscription à cette catégorie est gratuite mais que les nommés devront s'acquitter d'un montant de 950 € HT afin de présenter leur innovation au Jury et au public.

3.2 Les candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature dans la catégorie qui leur paraît correspondre le mieux au projet qu'ils soumettent. Néanmoins, l'Organisateur ou le jury pourra inscrire un candidat dans une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

3.3 L'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs Prix en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

ARTICLE 4 – CANDIDATURE

Pour s'inscrire et participer au concours, le candidat doit obligatoirement :

- Être une personne morale d'un secteur de l'industrie concerné par l'industrie durable, dont le siège social ou l'établissement principal est situé en France, à l'exclusion de toute société appartenant au groupe INFOPRO DIGITAL et des sociétés partenaires contribuant à l'organisation du concours.

Pour les candidats au Prix Start up : être immatriculée au RCS depuis moins de 10 ans.

La personne physique intervenant au nom et pour le compte de la personne morale garantit avoir la capacité juridique d'engager financièrement et juridiquement la personne morale pour laquelle elle intervient et qui sera liée par le présent règlement.

- Proposer un projet achevé ou non dont la date de démarrage est postérieure au 1^{er} janvier 2022. Le candidat devra justifier de cette date.

- Pour les nommés au Prix Start up, s'acquitter d'une participation financière afin de pouvoir présenter leur innovation au Jury et au public le soir de la Remise de Prix.

Pour cela, les nommés devront régler la somme de 950 € HT pour chaque dossier présenté :

- par carte bancaire lors de l'inscription en ligne
- par chèque à l'ordre de Groupe Industrie Services Info, à réception de facture
- par virement bancaire à réception de facture :

Domiciliation : PARIS ETOILE ENTR (03157) Banque : 30 003 - Code guichet : 03640 - N° de compte : 00020027490 - Clé RIB : 66

BIC : SOGEFRPP - IBAN : FR76 3000 3036 4000 0200 2749 066

Il est expressément convenu que dans le cas où la cérémonie ne pouvait se tenir en présentiel en raison d'une crise, l'Organisateur pourra effectuer la remise des prix en version digitale retransmise sur le site LSA.fr sans que cette modification entraîne une réduction des frais d'inscription pour les nommés.

- Compléter un dossier de candidature téléchargeable sur le site dédié présent sur la page : <https://evenements.infopro-digital.com/usinenouvelle/evenement-trophees-industrie-durable-2024-2024-p-17122> et le renvoyer au plus tard le **26 avril 2024** par e-mail à l'adresse trophee_durable@infopro-digital.com ou par courrier postal à l'attention de RABEMANANJARA Nirintsoa à l'adresse suivante : Groupe Industrie Services Info, Département Evénements, 10 place du Général de Gaulle – BP 20156 – 92186 Antony Cedex.

Un candidat ne peut présenter que deux dossiers de candidature maximum et ne peut présenter qu'un seul projet/une seule réalisation par dossier. Chaque dossier présenté peut porter sur deux catégories différentes maximum, c'est-à-dire qu'un même projet ou réalisation pourra être présenté dans deux catégories différentes maximum.

Tout dossier de candidature déposé au-delà de la date limite indiquée et/ou tout dossier incomplet sera rejeté.

- 5.1** Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : marques, dessins, photos, vidéos, droits d'auteurs, brevets, savoir-faire industriel..., y compris des prestataires éventuellement intervenus dans le projet présenté etc.) lors de la Remise des Prix et dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptibles de traiter des TROPHÉES DE L'INDUSTRIE DURABLE 2024 dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice.

Les sociétés candidates garantissent l'Organisateur de tout recours à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle ou industrielle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours.

- 5.2** L'Organisateur s'engage à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature**. Les dites informations ne seront portées qu'à la connaissance des personnes en charge de l'organisation du concours (salariés, experts et prestataires de l'Organisateur, jury) et aux seules fins de l'organisation du concours et de la sélection des lauréats.

ARTICLE 6 – DESIGNATION DE LAUREATS

La désignation des lauréats s'effectuera en deux temps :

6.1 Pré-sélection

L'ensemble des dossiers de candidature complets et remis dans les délais impartis sera examiné par le jury composé de membres de la rédaction du magazine L'Usine Nouvelle. Le jury effectuera, pour chacune des catégories, une sélection de trois candidats qui seront les « Nommés ».

Pour effectuer sa sélection, le jury se basera notamment sur les critères suivants :

- Degré de maturité et d'avancement du projet ou de la réalisation ;
- Ampleur du projet ou de la réalisation au regard des retombées environnementales, économiques, techniques, industrielles et/ou sociales ;
- Originalité de la démarche et caractère innovant.

Chaque dossier de candidature déposé donne droit à assister en présentiel à la Journée pour l'Industrie Durable organisée par GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO durant laquelle se tiendra la cérémonie de Remise des Prix.

La Journée pour l'Industrie durable se déroulera le 5 juin 2024, en présentiel à Paris ou sa banlieue (adresse exacte confirmée ultérieurement) et en digital sur la plateforme dédiée aux Trophées.

Les Nommés seront informés de leur présélection par e-mail aux adresses mentionnées dans le dossier de candidature.

Les Nommés devront être présents à la cérémonie en présentiel de Remise des Prix afin défendre leur projet et recevoir leurs prix s'ils sont désignés lauréat par le jury.

Ils s'engagent à ne divulguer aucune information concernant leur nomination à des tiers jusqu'à la cérémonie de Remise des Prix.

6.2 Jury

Les lauréats du concours seront désignés par le jury parmi les Nommés dans chaque catégorie après diffusion de leur présentation vidéo à l'exception du Prix Start Up qui sera désigné par un vote électronique du public (hors personnel de l'organisateur et du lieu) après diffusion de leur vidéo et présentation orale de l'innovation nommée.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à justifier de ses choix.

Les membres du jury ne pourront participer au vote pour une catégorie dans laquelle leur entreprise serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement.

Le jury, désignera les lauréats des 6 Prix spécifiques étant entendu que le jury se réserve la possibilité de désigner des *ex-aequo* ou de ne pas désigner de lauréat. En cas d'égalité, le président du jury a autorité pour trancher.

Le ou les lauréats seront désignés sur la base notamment des critères suivants :

- Ampleur du projet ou de la réalisation au regard des retombées environnementales, économiques, techniques, industrielles et/ou sociales,
- Originalité/caractère innovant de la démarche,
- Implication de la réalisation ou du projet en matière de « sustainability » (qui est rentable car durable).

6.3 Résultats

Les résultats seront annoncés le jour de la Remise des Prix qui se tiendra le 5 juin 2024 lors de la Journée Industrie Durable qui est un événement consacré à la transition vers la « sustainability » organisé par GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO et qui se déroulera en présentiel, à Paris ou sa banlieue (adresse exacte confirmée ultérieurement),

Il est rappelé que l'annonce du palmarès pourra n'avoir lieu qu'en format digital dans le cas où les rassemblements de personnes seraient interdits ou limités en raison du contexte de crise (ex : crise pandémique, état d'urgence important, etc.).

ARTICLE 7 – UTILISATION DE LA DÉNOMINATION « TROPHÉES DE L'INDUSTRIE DURABLE »

Seuls les lauréats d'un prix sont autorisés à utiliser les noms et logo « TROPHÉES POUR UNE INDUSTRIE DURABLE 2024 par l'Usine Nouvelle » dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation institutionnelle, commerciale et promotionnelle concernant la société et/ou le projet récompensé(e)(s). Cette autorisation est consentie pour une durée limitée d'un (1) an à compter de la Remise des Prix.

ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel recueillies par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur. L'Organisateur, ou toute société du groupe Infopro Digital, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales des propositions en vue de participer à des événements professionnels, pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : cnil.evenements@infopro-digital.com

La Charte Données Personnelles du groupe INFOPRO DIGITAL auquel l'Organisateur appartient est disponible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>.

ARTICLE 9 – RÈGLEMENT - LITIGES

9.1 - Le fait de s'inscrire au concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible à tout moment durant la durée du concours sur le site internet <https://evenements.infopro-digital.com/usinenouvelle/evenement-trophees-industrie-durable-2024-2024-p-17122> ou sur demande auprès de l'Organisateur durant la durée du concours par courrier à l'attention de Nirintsoa RABEMANANJARA à l'adresse suivante : Groupe Industrie Services Info – 10 place du Général de Gaulle – Antony Parc 2 – BP 20156 – 92186 Antony Cedex.

9.2 - Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

ARTICLE 10 - DIVERS

10.1 - Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

10.2 - L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

10.3 - Les candidats, Nommés et lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, logo, l'image et les noms et prénoms de leurs représentants ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

10.4 - La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures.

10.5 - Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

Antony, le 18 janvier 2023